

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2009

Ordre du jour :

- **Bilans été, accueil de loisirs, piscine, salle exposition**

Accueil de Loisirs : Au mois de juillet la direction était assurée par Laurence Bazin directrice et 9 animateurs, fréquentation à la hausse par rapport à 2008. Deux mini camps ont été proposés un pour les 10-12 à l'île de Batz et un au lac de Guerlédan. 4 nuitées ont aussi été proposées aux enfants

Pour le mois d'août la direction était assurée par MC Quénét et 6 animateurs, fréquentation moindre équivalente à celle de 2008

Un mini camp proposé à Plouescat et 2 nuitées réalisées au lieu de 3

L'ensemble des sorties à la journée ont eu lieu de même que les sorties piscine malgré une météo capricieuse.

Piscine 5295 entrées de comptabilisés et 679 scolaires. La météo peu favorable cet été n'a pas permis de faire le « plein »

Les cours de natation ont eu un franc succès surtout en ce qui concerne l'apprentissage de la natation, l'aquagym n'a pas trouvé son public.

3 Maîtres nageurs se sont succédés Kilian Louarn , Thibault Palud et François Régis l'Huriec .

Salle d'expo point I: L'exposition proposée par le comité d'animation était le peintre Micheline Baumé et le sculpteur Alain Nicot . 1013 visiteurs se sont présentés entre juillet et aout. On constate une baisse régulière de la fréquentation touristique depuis 2005 probablement due a une baisse générale de la fréquentation touristique. A noter que depuis cet été le point I est pris en charge par la maison du tourisme « baie de Morlaix-monts d'Arrée » dans le cadre du transfert de compétence.

- **Budget assainissement, décisions modificatives, tarifs 2009**

La commission des finances s'est réunie et a examiné le budget assainissement pour l'année en cours.

L'agence de l'eau a instauré une redevance pour modernisation des réseaux, cette redevance sise sur le volume d'eau assaini est collectée par la commune au profit de l'agence de l'eau. Cette redevance s'élève au titre de l'année 2009 à 0.17 € / m³. Cette redevance viendra donc majorer le prix de l'assainissement. Parallèlement à l'instauration de cette redevance la commission propose compte tenu de l'équilibre budgétaire à obtenir de majorer les tarifs de 10 % cette année et propose au conseil municipal de voter les tarifs suivants :

prime fixe	47,61
part variable	
0 à 1300 m3	1,02
1301 à +	0.91
Boulangers	0.51
branchement	822,33

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs proposés par la commission des finances

Décisions modificatives budget assainissement

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			Dépenses imprévues	1000.00
011	615			ENTRETIEN ET REPARATION	5000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	671			REVERSEMENT BUDGET PRINCIPAL	-6000.00

- **Avenants aux marchés rénovation accueil de loisirs, chaufferie bois**

Accueil de loisirs : Les travaux de réalisation de l'accueil de loisirs sont en cours de réalisation. Après discussion avec les services Monsieur le Maire à demandé à l'entreprise ARCEM attributaire du lot 4 électricité, de réaliser des modifications d'aménagement :

- Pour le passage d'un câblage vidéo et de sonorisation 632.05 € HT
- Pour une modification de l'installation électrique 469.05 € HT
- Pour une modification de l'éclairage de la zone d'entrée 840 € HT
- Mise en place de détecteur incendie supplémentaires à la demande de la commission de sécurité 1 864.€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché rénovation accueil de loisirs lot 4, d'un montant total de + 3 805.10 €HT

Chaudière bois : Les travaux de réalisation de la chaudière bois sont en cours de réalisation. Monsieur le Maire à demandé à l'entreprise CSA attributaire du lot chauffage de réaliser des travaux supplémentaires :

- Pour la mise en place de compteurs d'énergie supplémentaires compte tenu de la vente d'énergie à plusieurs structures + 3 187.97 €
- Pour une modification du réseau d'eau + 196.14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché chaudière bois lot n°1 d'un montant total de + 3 384.11 €

- **Subvention Armorik et Gouren**

- **Participation à l'acquisition d'un plancher « securiplac »**

La commission sport s'est réunie afin d'examiner les subventions 2009. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales suivantes

Skol GOUREN Pleiber	495 €
Armorik Moto club	400 €
Art FLORAL	144 €

La commission propose également le versement d'une subvention de 642 € en faveur de la CUMA pour participation à l'acquisition d'un plancher « securiplac »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Attribue les subventions sus proposées aux associations locales proposées

- **Fonds de concours Morlaix communauté**

L'augmentation des bases de TP induites par les avions de Brit'Air se traduit par une réduction importante des dotations de l'état en 2009 pour notre commune (bases TP de Brit'Air prises en compte dans le potentiel fiscal TP de la commune, donc dans la DGF de la commune).

La perte de DGF en 2009 pour la commune s'élève à 41 721 €.

Morlaix Communauté a décidé de compenser cette perte financière à travers un dispositif de fonds de concours dont l'enveloppe sera égale à la perte DGF de la commune.

Ces demandes devront bien entendu respecter le VI. De l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Trois conditions doivent être réunies pour affirmer le caractère légal du fonds de concours :

- Le fonds de concours **n'est pas libre d'affectation** et doit être destiné à la **réalisation ou au fonctionnement d'un équipement**

La notion d'équipement, non définie juridiquement, renvoie à la notion d'immobilisation corporelle. Le fonds de concours peut donc concerner des équipements de superstructure comme des équipements sportifs ou des équipements d'infrastructure comme les voiries.

- Le fonds de concours ne peut dépasser la part du financement supportée par le bénéficiaire du fonds de concours
- Le fonds de concours doit être validé par **délibérations** concordantes (majorité simple) de l'EPCI et des **conseils municipaux** concernés.

Une **convention** devra être passée entre la Commune et Morlaix Communauté. Cette convention précisera notamment le montant maximum et les conditions

de versement du fonds de concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Sollicite un fonds de concours d'un montant de 41 721€ auprès de Morlaix Communauté**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec Morlaix Communauté**

- **Délégation de signature des autorisations d'urbanisme dans les cas où le Maire est intéressé au projet, soit en son nom personnel soit comme mandataire**

Le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article

L 422-7 du code de l'Urbanisme prévoit que :

Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal doit désigner un autre membre pour prendre la décision.

Le Maire, propose que pour le présent mandat Monsieur Thierry PIRIOU soit désigné pour signer au nom de la commune les permis de construire, déclaration préalable et autres autorisation d'urbanisme intéressant le maire en son nom personnel, ou la commune dont il est le mandataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

Autorise Mr Thierry PIRIOU, Maire adjoint, à signer au nom de la commune les permis de construire, déclaration préalable et autres autorisations d'urbanisme intéressant le maire en son nom personnel, ou la commune dont le Maire est le mandataire

- **Etude d'aménagement de la place de l'église Mission POHO (reporté)**
- **Diagnostic Chapelle du Christ, Mission LEOPOLD (reporté)**
- **Motion « la poste »**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la diminution programmée des horaires d'ouverture de la Poste de Pleyber-Christ à compter du premier mars prochain.

Monsieur le maire fera parvenir un courrier à madame La directrice de la Poste de Landivisiau Cette diminution horaire se fait au détriment de la qualité d'accueil des usagers

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Demande le maintien des horaires actuels au bureau de poste de Pleyber-Christ

- **Motion de soutien au monde agricole**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des problèmes de la filière agricole et propose à l'assemblée d'adopter le vœu suivant

La crise économique mondiale a des répercussions très importantes sur l'ensemble des secteurs d'activité.

La crise en agriculture prend des proportions colossales et met en danger le tissu d'agriculteurs qui maille nos communes rurales Toutes les productions sont concernées. La crise laitière montre à l'évidence les limites du libéralisme débridé actuel en particulier depuis la fin programmée des quotas.

Le conseil municipal de Pleyber-Christ soutient les agriculteurs dans leur demande de pouvoir vivre normalement de leur production dans le respect de notre environnement dont ils sont les premiers gestionnaires

Il ne fait pas de doute non plus que les efforts pour protéger cet environnement devront se poursuivre et la crise actuelle n'offre pas les meilleures conditions à cet égard.

Laisser les marchés mondiaux garantir notre approvisionnement alimentaire en quantité et qualité est une erreur grave.

Les objectifs assignés à la PAC dans le traité fondateur doivent être respectés.

- **Un niveau de vie équitable, pour la production agricole**
- **Une stabilisation des marchés et une sécurité des approvisionnements,** pour notre indépendance alimentaire
- Des prix permettant de concilier la juste rémunération des producteurs et salariés de la filière agricole, la qualité d'alimentation et le pouvoir d'achat des consommateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte le vœu proposé par Monsieur Le Maire

- **Questions diverses**

- **Point petite enfance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état des lieux petite enfance réalisé dans le cadre du diagnostic communautaire 2009 sur le secteur des communes de Le cloître Saint-Thégonnec, Loc Eguiner St Thégonnec, St Thégonnec, Pleyber-Christ et Plounéour Menez.

Le 7 octobre dernier le point d'étape 2 a été réalisé afin de déterminer un projet petite enfance sur le territoire de Morlaix communauté.

Les élus pleybériens se sont étonnés des conclusions de cet audit qui définit Pleyber-Christ comme point de convergence, qui situe un multi accueil collectif de 12 places sur Pleyber pour une estimation de 17 places en besoin, mais qui compte tenu de l'optimisation des structures propose la création d'un Multi Accueil Collectif de 24 places à Saint-Thégonnec en proximité de la 4 voies.

Les élus sont conviés à une rencontre le 9 novembre ou ils défendront la création d'un MAC sur la commune

- **Point maintenance EP**

Ce marché fait suite à un travail initié en 2004 et finalisé en 2006 avec HEOL (l'agence Locale de L'énergie sur le Pays de Morlaix) et s'inscrit dans une politique locale de développement durable.

Il s'agissait d'effectuer un audit de notre éclairage public comprenant un diagnostic, la rédaction d'un cahier des charges et d'un schéma directeur

Le cabinet Idelum avait obtenu le marché. Marie LEGROS était notre interlocuteur.

En ce début d'année le dossier a été repris afin d'aboutir sur une consultation sous forme de procédure adaptée avec un cahier des charges rédigé par le cabinet Idelum

Le cahier des charges définit en commission précisait un montant maximum de travaux annuels de 33 300 € TTC

C'est la société FORCLUM qui a obtenu le marché pour 5 ans